

## **Réunion du Conseil Municipal du 23 Mars 2015**

Le Conseil Municipal de Coulonges-Sur-L'Autize s'est réuni le 23 Mars 2015 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GUERIT, Maire.

Etaient présents : M. GUERIT, Maire, Mmes BLAIS, JUNIN, TAVERNEAU, Adjointes, MM. ARNAUD, MOREAU, Adjoint, MMES ALLIN, BOUIN, CARTRON, MARTINI-CENDRE, RIVET, RENAUD, MM. BARATON, DIEUMEGARD, HERMOUET, MAINGOT, PAPOT, RENOUX, Elus.

Etaient absents-excuses : M. THOMAS

Secrétaire de séance :

Madame Sandrine MARTINI-CENDRE, élue secrétaire de séance à l'unanimité, déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion :

La secrétaire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion, approuvé à l'unanimité, nous passons à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2014** :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- pour la Commune : un excédent d'exploitation de 738 590,82 €
- pour le service d'eau et d'assainissement: un excédent d'exploitation de 187 969,37€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- pour la Commune : virement à la section d'investissement au compte 1068 – réserves – soit 151 339,70 €
- pour le service d'eau et d'assainissement : aucun virement à la section d'investissement au compte 1068 – réserves –

\*\*\*\*\*

### **Approbation du compte administratif pour le budget commune** :

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

ADOpte le compte administratif commune 2014 qui s'établit comme suit :

#### **Résultat de l'exercice** :

Excédent de fonctionnement : 243 151,87 €

Excédent d'investissement : 287 448,66 €

**Résultat de clôture :**

Excédent de fonctionnement : 738 590,82 €

Déficit d'investissement : - 53 339,70 €

\*\*\*\*\*

**Approbation du compte administratif pour le budget de l'eau-assainissement :**

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

ADOpte le compte administratif eau-assainissement 2014 qui s'établit comme suit :

**Résultat de l'exercice :**

Déficit de fonctionnement : - 19 941,22 €

Déficit d'investissement : - 93 426,00 €

**Résultat de clôture :**

Excédent de fonctionnement : 187 969,37 €

Excédent d'investissement : 642 699,61 €

\*\*\*\*\*

**Approbation du compte de gestion pour le budget commune :**

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

\*\*\*\*\*

**Approbation du compte de gestion pour le budget eau-assainissement :**

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

\*\*\*\*\*

**Vote des quatre taxes :**

Monsieur le Maire présente aux élus municipaux l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes pour 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux et a donc voté les taux suivants des 4 taxes pour la commune de Coulonges-sur-l'Autize :

- **Taxe d'habitation :** 22,30 %
- **Taxe foncière (bâti) :** 17,38 %
- **Taxe foncière (non bâti) :** 64,77 %
- **CFE :** 19,73 %

\*\*\*\*\*

### **Vote des budgets primitifs 2015 :**

L'orientation budgétaire pour 2015 est sous le sceau des baisses des dotations de l'Etat et ce, encore pendant 2 ans.

Afin d'avoir un budget en équilibre, nous avons contenu la masse salariale. Nous pensons encore chercher des économies, ou au moins comprendre ces quelques dérives, par une gestion analytique plus pointue.

Le budget investissement 2015 de la commune présenté ce soir est très orienté sur l'entretien du patrimoine :

- Restauration des halles
- Ecoles (Préau et sanitaires)
- Château
- Eclairage public
- Sécurité rond-point collège
- Maison des associations

Le budget communal s'équilibre, donc de la manière suivante :

#### **Fonctionnement :**

- Dépenses : 2 661 548 €
- Recettes : 2 661 548 €

#### **Investissement :**

- Dépenses : 1 315 379 €
- Recettes : 1 315 379 €

Le budget eau-assainissement s'équilibre de la manière suivante :

#### **Fonctionnement :**

- Dépenses : 701 803 €
- Recettes : 701 803 €

#### **Investissement :**

- Dépenses : 865 402 €
- Recettes : 865 402 €

Le budget du lotissement « Pré Maçon » s'équilibre de la manière suivante, en investissement et en fonctionnement, pour un montant prévisionnel de 195 981 €.

\*\*\*\*\*

### **Projets pédagogiques – Ecoles de Coulonges-sur-l'Autize :**

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que les écoles de la commune ont déposé un dossier de demande de subvention pour les projets pédagogiques de l'année scolaire 2014-2015.

Monsieur le Maire propose de verser 20 € par élève scolarisé, le montant demandé pourrait être réparti de la manière suivante :

- Ecole élémentaire publique : 140 élèves x 20 € = 2 800 €
- Ecole maternelle publique : 72 élèves x 20 € = 1 440 €
- Ecole privée : 92 élèves x 20 € = 1 840 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de verser 2 800 € à la coopérative de l'école élémentaire publique, 1 440 € à la coopérative de l'école maternelle publique et 1 840 € à l'association des parents d'élèves de l'école privée.

\*\*\*\*\*

### **Convention de groupement de commandes :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour la mise en œuvre des travaux sur les voies communales, il est possible de passer un Marché à Procédure Adaptée en groupement de commandes avec la communauté de communes Gâtine-Autize.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec la communauté de communes Gâtine-Autize et tous documents s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

### **Création d'un emploi :**

Monsieur le Maire informe les élus municipaux, qu'il est nécessaire pour les besoins du service administratif et en vu d'un départ en retraite, de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte la création d'un emploi de rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires au recrutement de ce poste.

\*\*\*\*\*

### **Modification horaires bibliothèque municipale :**

Monsieur le Maire indique aux élus municipaux que, pour un meilleur service auprès des abonnés, il est nécessaire de modifier les horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale.

Monsieur le Maire propose les horaires d'ouverture suivants :

- Lundi : fermé
- Mardi : ouvert de 9h à 12h30
- Mercredi : ouvert de 13h à 18h
- Jeudi : ouvert de 15h30 à 17h30
- Vendredi : fermé
- Samedi : ouvert de 9h à 12h30

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte ces nouveaux horaires concernant la bibliothèque municipale.

\*\*\*\*\*

**Réaménagement prêt crédit agricole :**  
**Service eau- assainissement**

Monsieur le Maire informe les élus municipaux, qu'une demande de réaménagement de prêt a été faite auprès du crédit agricole pour le prêt n° 70009208567 concernant le service eau-assainissement.

- Après étude du dossier, la proposition de l'établissement bancaire est la suivante :
- Le réaménagement porte sur un capital restant dû (après l'échéance du 15/03/2015) de 1 370 253,73 € (1 367 237,26 € + 3 016,47 € d'indemnités financières)
  - La durée résiduelle est réduite à 240 mois
  - Taux d'intérêt annuel fixe : 3,18 %
  - Taux effectif global : 3,20 % l'an
  - Frais réaménagement : 2 050,85 €
  - Montant des échéances sans assurance décès invalidité :
    - 239 échéances de 7 723,465 € (capital et intérêts)
    - 1 échéance de 7 722,07 € (capital et intérêts)
  - Les nouvelles modalités seront applicables à compter de l'échéance du 15 avril 2015 et seront notifiées par un avenant au contrat de prêt n° 70009208567.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de réaménagement et autorise le maire à signer l'avenant.

\*\*\*\*\*

**Tarifs marchés en fête :**

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que cette année, la commune en collaboration avec les commerçants et les commerçants non sédentaires, organise la 10<sup>ème</sup> édition des marchés en fête, qui auront lieu le mardi 7 juillet et mardi 8 août 2015 de 8 h à 18 h.

Pour l'organisation de ces deux marchés, il est proposé les tarifs suivants pour les commerçants non sédentaires qui participeront à la braderie :

- de 0 à 5 mètres : 15 €
- de 5 à 10 mètres : 20 €
- de 10 à 20 mètres : 25 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte ces propositions tarifaires et autorise le maire à les appliquer pour ces deux marchés en fête.

\*\*\*\*\*

**Consultation remplacement de compteur d'eau :**

Monsieur le Maire indique aux élus municipaux, qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour continuer à procéder au remplacement des compteurs d'eau sur le territoire communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte cette consultation et autorise le maire à lancer un marché à procédure adaptée pour le remplacement des compteurs d'eau.

\*\*\*\*\*

**Convention de prestations de service :**  
**Entretien, réparation et utilisation des poteaux d'incendie**

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que le Syndicat des Eaux du Centre Ouest, qui a la compétence « entretien, réparation et utilisation des poteaux d'incendie », met à disposition des collectivités adhérentes le matériel et le personnel nécessaires à l'entretien des systèmes de défense-incendie, sous forme de convention. Le coût, pour 2015, s'élève à 50 € TTC par hydrant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition du Syndicat des Eaux du Centre Ouest au sujet des poteaux d'incendie et autorise le maire à signer la convention.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et l'examen d'aucune autre demande n'étant présenté, le Président déclare la séance levée.

De tout quoi, le présent procès-verbal a été dressé que les membres ont signé avec le Président et le Secrétaire de Séance.

Ce procès-verbal sera affiché au lieu habituel.